

Artprice : CA T2 +17 % - Directive Européenne des enchères électroniques - Plaintes d'Artprice devant l'Autorité de la Concurrence

CA consolidé deuxième trimestre 2010

Chiffre d'affaires en Keuros	2T 2010	2T 2009	Variation en %
Internet	918	755	+22
Indices et autres prestations	77	97	-21
Edition	3	2	50
Total 2ème Trimestre	998	854	+17

Chiffre d'affaires en Keuros	1er Semestre 2010	1er Semestre 2009	Variation en %
Internet	2 260	1 767	+28
Indices et autres prestations	176	212	-17
Edition	4	5	-20
Total 1er Semestre	2 440	1 985	+23

Artprice : retour confirmé de la croissance à deux chiffres pour 2010, perspectives 2^{ème} Semestre

Le chiffre d'affaires du T2 2010 progresse de 17% sur le T2 2009 et confirme ainsi les prévisions d'Artprice sur le retour d'une croissance à 2 chiffres pour 2010 (hors place de marché). Selon thierry Ehrmann, fondateur et P.D.G. d'Artprice, " l'activité Internet progresse de 28 % au 1^{er} semestre 2010, par rapport au 1^{er} semestre 2009, tirée notamment par l'Ipad, l'Iphone de Apple, et l'O.S. Android de Google qui amènent un fort relais de croissance pour l'activité d'Artprice dont l'immense majorité de ses clients dans le monde sont des CSP+ nomades de par leurs métiers. De nouvelles applications dédiées sont en préparation pour, entre autres, les enchères en lignes ".

Les Smartphones Internet vont ainsi permettre à Artprice de doubler le CA Internet à une vitesse bien supérieure à l'Internet fixe. Pour information, 3,6 milliards de personnes auront accès à Internet en 2015 (source : Le Monde). Artprice confirme aussi la croissance à 3 chiffres pour 2010 de My Art Collection by Artprice, le portefeuille d'œuvres d'art associé à l'ensemble des services d'Artprice.

Depuis début Août 2010, Artprice a contracté et mis en production par sa propre fibre optique, avec Verizon Communications, Inc (Usa) permettant de satisfaire aux demandes particulières de sa clientèle américaine (principal marché d'Artprice) et notamment à New York en expérimentant de nouveaux protocoles avec Artprice Inc. Pour autant, Artprice renouvelle sa confiance à ses opérateurs historiques en les maintenant. De même, les relations contractuelles entre Artprice et Google bénéficieront de cet accord.

Concernant les accords avec Baidu.com, leader des moteurs chinois, plus de 27 millions de pages en chinois ont été parsées, enregistrées et mises à disposition des internautes chinois et asiatiques. (Baidu, en accord avec Artprice, génère une moyenne quotidienne de 700 000 logs d'analyses).

Renforcement des relations contractuelles avec les 3600 Maisons de Ventes internationales

En Août 2010, plus de 77,4 % des catalogues PDF et/ou données des 3600 Maisons de Ventes mondiales, ont été transmis à Artprice, dans le cadre d'accords spécifiques, sur l' Intranet Sécurisé d'Artprice.

Ceci traduit, mieux que toute démonstration, la relation de confiance entre les Maisons de ventes et Artprice. De même, grâce à la base de données d'Artprice sur les Experts (dont une grande partie dans le monde font eux mêmes des enchères) ce ne sont pas moins de 7 400 acteurs incontournables du marché de l'art qu'Artprice connecte de manière exponentielle à sa Place de Marché Normalisée (PNM) protégée au titre de la propriété intellectuelle (droit sui generis et droit d'auteur).

Le droit de reproduction des œuvres étant assuré par le contrat spécifique conclu avec l'ADAGP, société la plus représentative au monde, qui perçoit et répartit les droits d'auteurs dans plus de 43 pays. Cet accord précurseur (2007) dans l'économie numérique est régulièrement pris en exemple par les différents Ministères de la Culture en Europe et notamment en France.

Du fait de la crise économique et financière mondiale, la quasi-totalité des Maisons de ventes et Experts dans le monde se rapprochent d'Artprice qui travaille avec eux en étroite collaboration depuis 1987, pour réaliser leurs catalogues de ventes formatés par les données normalisées d'Artprice et dès l'adoption de la Directive Services, les enchères en ligne grâce à la place de marché normalisée d'Artprice et ses 1,3 million de membres.

Ce qui explique la présence d'Artprice dans la majorité des catalogues de ventes, papier et Internet, des Auctioneers et Maisons de Ventes où désormais, chaque artiste et chaque œuvre possède un identifiant unique en provenance des banques de données Artprice.

Au delà de sa place de marché, Artprice possède le fichier clients qualifié "Fine Art" le plus important au monde. Ses bases de données comportementales clients constituent pour le marché de l'art, les bases de la réussite des ventes aux enchères cataloguées depuis la naissance des enchères d'art en Europe au début du XIXe siècle.

Le modèle de la place de marché normalisée est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art notamment en période de crise majeure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques, "l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art". En 2006, l'offre était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. En 2007, l'offre était de 4,32 milliards d'euros d'œuvres d'art. Pour 2008, l'offre était de 5,4 milliards d'euros d'œuvres d'art. Pour 2009, Artprice confirme avoir constaté un volume d'environ 5,85 milliards d'euros d'œuvres d'art avec un taux de vente estimé de l'ordre du tiers environ, sur lesquelles Artprice n'est pas encore commissionnée. En 2010, Artprice attend une croissance de 18 à 20 %.

Dans le contexte de mondialisation, Artprice plus que quiconque, dispose de tous les atouts pour offrir aux Maisons de Ventes et Experts leurs migrations intégrales sur Internet en accélérant leurs ventes et en effondrant les frais acheteurs/vendeurs (qui se situent selon le Conseil des Ventes Volontaires entre 36 à 37,5 %). Artprice est donc prête aux enchères en ligne conformément aux directives européennes (2006/123/CE sur les services votées le 12.12.06) sur la réforme des ventes aux enchères en Europe et adoptée par le Sénat le 28 octobre 2009.

De même, le Conseil des Ventes Volontaires, qui est l'Autorité de Régulation du marché des ventes aux enchères, note que "les Maisons de Ventes françaises n'ont pas suivi le processus des ventes dématérialisées, en proportion de l'explosion de l'Internet dans le monde", ce qui, là aussi, conforte Artprice qui a vocation à être la plate-forme d'enchères en ligne de référence pour les 3600 Maisons de Ventes dans le monde (incluant bien sur, les 378 Maisons de Ventes Françaises) et les 7400 Experts avec lesquels Artprice travaille depuis 1987 avec Internet.

Transposition effective de la Directive Européenne des enchères électroniques en droit français pour 2010.

La transposition, en droit interne, de la Directive communautaire 2006/123/CE sur les services incluant la notion d'opérateur en ligne pour les ventes aux enchères électroniques est parfaitement conforme aux différents travaux parlementaires et commissions auxquels Artprice a amené préalablement son concours et ses données.

La Commission Européenne vient d'épingler sévèrement la France avec un avis motivé, pour le retard pris dans la transposition de la directive services, pour l'enjoindre de lui signaler les mesures réglementaires qu'elle compte prendre pour transposer cette directive européenne sur les services au plus vite.

C'est le deuxième coup de semonce des services du commissaire européen au Marché intérieur, Michel Barnier. Cette directive, dont l'ancienne version était plus connue sous le nom de « Directive

Bolkenstein », devait être transposée au plus tard le 27 décembre 2009, mais la France a pris un retard important et injustifié, pénalisant fortement les acteurs européens comme Artprice.

La Commission estime que le retard pris dans la transposition engendre des coûts importants pour les entreprises européennes. La France a donc jusqu'au 24 août 2010 pour répondre à la Commission. Sinon, Bruxelles pourrait saisir la Cour de justice de l'UE, entamant ainsi la troisième étape de la procédure d'infraction européenne.

Thierry Ehrmann a rappelé que la France, en matière de Marché de l'Art, ne cessait, depuis 30 ans, de perdre régulièrement des places avec désormais la Chine durablement ancrée en sa qualité de numéro trois mondial. Chiffres à l'appui, le PDG d'Artprice a démontré, de manière incontestable, que la réforme du 10 juillet 2000 n'a pas été bénéfique pour la France, de par son manque d'ambition et son côté protectionniste. Malgré des chiffres en trompe-l'œil sur le segment "Fine Art", la perte de marché pour la France ne cesse de s'accroître dans un secteur où les pertes d'emploi se comptent désormais en milliers (source Rapport économique édité par Le Serveur Judiciaire/Artprice 2010).

C'est donc un calendrier législatif comportant un contexte politique et économique extrêmement favorable à Artprice qui se met en place par l'injonction de la commission où la France a donc jusqu'au 24 août 2010 pour satisfaire à cette dernière.

Enfin, l'adoption par les 27 Etats membres de l'Union Européenne, du traité de Lisbonne qui a pris effet le premier décembre 2009, renforce considérablement la position juridique et les actions judiciaires d'Artprice face à des actions concertées d'un courant ultra-minoritaire qui voit son monopole franco-français s'effondrer.

Il est nécessaire de préciser que l'immense majorité des Maisons de Ventes Françaises et Experts (94,5%) travaillent depuis 1987 avec Artprice.

Nouveaux éléments à charge dans les plaintes diligentées par Artprice contre 5 maisons de ventes parisiennes pour entente illicite, devant l'Autorité de la Concurrence.

Artprice confirme enfin sa plainte contre 5 maisons de ventes parisiennes pour entente, devant l'Autorité de la Concurrence, face aux 3 600 Maisons de ventes, clientes et partenaires d'Artprice, et aux 7400 Experts avec lesquels Artprice travaille depuis 1987 avec Internet dans le monde.

En effet, il existe, selon Artprice, des liens indiscutables, des personnes communes, des participations capitalistiques et mandats sociaux communs, des organes de directions communs, des ventes publiques communes, des notes et déclarations internes d'organismes syndicaux comme le SYMEV, des P.V. communs sur la stratégie contre Artprice, des refus de ventes prohibés comme la Gazette de l'Hôtel Drouot (propriété des principales sociétés incriminées) malgré des mises en demeure, des stratégies similaires avec des indices sérieux et concordants pouvant établir une action de concert et/ou une entente mûrement méditée mais sévèrement réprimée par, entre autres, l'article L.420-1 du code de commerce. On peut entre autres considérer avec un certain recul, que la problématique de Drouot est loin d'être terminée...

Au plan Européen, certaines de ces Maisons de Ventes ont été très lourdement condamnées pour ces faits.

Ces actions de concert tendent à limiter l'accès et le libre exercice de la concurrence, notamment par Artprice, sur le marché des ventes aux enchères publiques électroniques tel que prévu par la Directive Européenne « Services » qui aurait dû être adoptée en droit interne depuis le 27 décembre 2009.

Fin juillet 2010, de nouvelles pièces confondantes et incontestables mettant en cause l'entente illicite de ces 5 maisons de ventes viennent d'être cotées au B.C.P. de la plainte enregistrée devant l'Autorité de la Concurrence au premier trimestre 2010.

Enfin, le 8 juillet 2010, la Troisième Chambre (4ème Section) du Tribunal de Grande instance de Paris (qui traite exclusivement, dans le cadre de ses quatre sections, des affaires de propriété intellectuelle et

dont, à ce titre, les décisions font autorité en la matière) a rendu un important jugement dans le cadre du litige opposant Artprice à une des cinq sociétés de ventes volontaires l'ayant attiré. Les juges ont estimé, de façon très claire, que les catalogues de vente de la SVV Claude Aguttes ne sont pas protégés par le droit d'auteur. La Troisième Chambre du Tribunal a en conséquence jugé que la société Artprice ne pouvait avoir commis des actes de contrefaçon et a débouté la société Aguttes de cette demande.

La même juridiction, prise en sa première section, en avait décidé de même, le 30 mars 2010 dans le cadre du contentieux opposant Artprice à la SVV Artcurial Briest Poulain F. Tajan (une des cinq sociétés de ventes volontaires l'ayant attiré en justice). Là encore, les magistrats ont jugé les catalogues édités par Artcurial comme non protégés par le droit d'auteur et le tribunal a débouté cette société de ventes de son action en contrefaçon à l'encontre d'Artprice. Ce jugement n'a pas été frappé d'appel et est donc définitif.

Ces jurisprudences, concernant deux sociétés de ventes d'envergure, confortent Artprice dans le cadre des trois autres litiges similaires, encore pendants, ainsi que dans l'issue de la plainte déposée par Artprice pour entente illicite auprès des autorités en charge de la concurrence.

Artprice confirme aussi s'être constituée partie civile, devant le Doyen des juges d'instruction, contre Christie's, pour, notamment, une violation du Code monétaire et financier. Cette plainte, au regard du temps, est réitérative d'une action de Christie's contre Artprice en 2001, où Christie's avait abandonné toute prétention sans qu'Artprice consente quoi que ce soit.

Evolution du Marché de l'Art au deuxième semestre 2010.

Concernant l'évolution du Marché de l'Art face à la crise mondiale, Artprice indique que, grâce à l'Art Market Confidence Index (indice de confiance du marché de l'art en temps réel) qui est la référence mondiale dans le marché de l'art et la presse économique, il confirme en Août 2010, une hausse régulière de son indice de confiance sur l'ensemble des pays qui représente 90 % du marché de l'art.

De même, la remontée des prix des œuvres d'art (Artprice Global Index) sur l'ensemble des continents montre que la reprise du Marché de l'Art est définitivement en marche. (www.artmarket.com) Les résultats spectaculaires de Sotheby's, leader mondial des ventes aux enchères, cotée à la Bourse de New York avec une hausse de 116 %, attestent les chiffres et prévisions d'Artprice.

Cette confiance se retrouve aux USA, qui ont été les premiers touchés par la crise du marché de l'Art, mais, aussi, en Europe et surtout en Asie. Au même titre que l'Or, le marché de l'Art, historiquement, a toujours été une valeur refuge face aux crises de grandes ampleurs et notamment aux dépréciations d'actifs financiers que l'économie mondiale continue d'affronter de manière sporadique en 2010.

Source: <http://www.artprice.com> (c)1987-2010 thierry Ehrmann

Découvrir l'alchimie et l'univers d'Artprice avec le documentaire d'Artprice
<http://web.artprice.com/video>

Artprice est le leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'art avec plus de 27 millions d'indices et résultats de ventes couvrant 405 000 artistes. Artprice Images(R) permet un accès illimité au plus grand fonds du marché de l'art au monde, bibliothèque constituée de 108 millions d'images ou gravures d'œuvres d'art de 1700 à nos jours commentées par ses historiens. Artprice enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 3600 Maisons de ventes et publie en continu les tendances du marché de l'art pour les principales agences et 6300 titres de presse dans le monde. Artprice diffuse auprès de ses 1 300 000 membres (member log in), ses annonces normalisées, qui constituent désormais la première place de marché mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'Art (source Artprice). Artprice est cotée sur Eurolist by Euronext Paris : Euroclear: 7478 - Bloomberg : PRC Reuters : ARTF
Sommaire des communiqués d'Artprice :
http://serveur.serveur.com/press_release/pressreleasefr.htm
Contact: Josette Mey - tel: +33(0)478-220-000, e-mail: ir@artprice.com